

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1808-00-2024

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 25 juin 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1808-00-2024 établissant un programme d'aide à la plantation d'arbres pour les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca).

Donné à Beloeil, ce 27 juin 2024.

MARIE-PIER SAVARD, avocate  
Greffière par intérim

Consulter le règlement 1808-00-2024

Télécharger l'avis public

